

# CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2012 COMPTE RENDU

(en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

L'an deux mille douze, le 30 mai, le Conseil Municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Claude BROUILLAUD, Maire d'AGONAC.

**PRÉSENTS** : MM. BROUILLAUD, BOUTHIER, COURTEY, COUSTILLAS, Mme DAL'PAN, M. DEMOURES, M. GARREN, Mmes JERVAISE, LUQUAIN, RANQUET.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DANEDE (pouvoir donné à Mme LUQUAIN), M. REBIERE (pouvoir donné à M. BOUTHIER), M. COULOUMY, Mme DORET- BELIN (pouvoir à Mme RANQUET).

Mme RANQUET, conseillère municipale, est désignée comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1. **Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2012 est ratifié à l'unanimité.**

2. **Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :**

Le conseil municipal prend acte de l'information sur le renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain lors de la réception de déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'immeubles bâtis et non bâtis à « Avenue de la Beauronne » ; « Les Rebières ».

3. **Approbation du projet d'extension du périmètre de la CAP :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur l'arrêté préfectoral portant projet d'extension du territoire de la CAP (Communauté d'Agglomération Périgourdine) aux Communes d'Annesse et Beaulieu et Mensignac au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

4. **Autorisation de signature du marché pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec ETPB BONNEFOND, domiciliée « La Gorce » à VILLARS, pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif, dans le secteur de Saigneboeuf, pour un montant de travaux de 102 088.00 € HT.

L'ETPB BONNEFOND présentait l'offre économiquement la plus avantageuse sur 5 entreprises ayant remis une offre lors de la procédure d'appel d'offres lancée.

5. **Service assainissement : rapport annuel du maire ; exercice 2011 :**

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du service assainissement collectif établi pour l'exercice 2011, comportant notamment les volumes d'eau consommés, tarifs de prime fixe et abonnement.

**6. Demande de Fonds de concours et Fonds de mandat à la CAP:**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander auprès de la CAP (Communauté d'Agglomération Périgourdine) un Fonds de Concours annuel de 9 169 € pour des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics à Agonac, et un Fonds de Mandat de 40 000 € pour les travaux de construction d'un bâtiment neuf MAIRIE/CLSH.

**7. Attribution d'une subvention au tour cycliste de la Dordogne :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter le versement d'une subvention de 50 € à l'association les Amis du Tour de la Dordogne pour la 25<sup>e</sup> édition du tour cycliste de la Dordogne, traversant la Commune d'Agonac.

**8. Décision modificative du budget n ° 1 :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget communal, nécessitant d'effectuer quelques modifications de crédits sur le budget de l'exercice 2012.

**9. Ouverture d'un accueil jeunes sous forme de CLSH durant l'été 2012 :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'ouvrir un Centre de Loisirs Sans Hébergement (accueil jeunes), déclaré auprès des services de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), pour la période du 09 juillet au 03 août 2012 (12/17 ans), d'approuver l'encadrement d'un mini-camp du 16 au 20 juillet 2012, d'approuver le principe du recouvrement des participations financières familiales.

**10. Règlement intérieur pour l'accueil jeunes :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur du Centre de Loisirs Sans Hébergement (accueil jeunes), pour l'été 2012.

**11. Autorisation de signature d'une convention pour groupement de commandes travaux voirie avec Cornille :**

- A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le projet de convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux de voirie entre la Commune d'Agonac et la commune de Cornille ; Précise que la Commune d'Agonac est désignée comme coordonnateur de ce groupement, avec pour missions de centraliser les besoins, de gérer la procédure de marché, de faire signer le marché par les membres du groupement et de le notifier ; Précise que l'exécution des marchés demeure sous l'égide de chaque membre du Groupement ; Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment la convention correspondante ; Autorise également M. le Maire ou son représentant à lancer l'appel d'offre correspondant et à signer le marché inhérent.
- Mesure prise en application du Code des Marchés Publics, notamment l'article 8, qui prévoit que plusieurs collectivités publiques peuvent se regrouper pour passer des marchés publics, sous réserve de la signature d'une convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement avant le lancement de la procédure.

**12. Fixation du tarif de location des tables et bancs:**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le prix de location des tables et des bancs nouvellement achetées ( en remplacement des tables et chaises de la salle des fêtes qui ne seront plus louées) à :

- table 6 €
- banc 3 €
- caution 300 €
- gratuit pour les associations communales.

**13. Instauration du versement d'une caution pour location salle des fêtes par les associations :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander le versement d'une caution de 230 € lors de la location de la salle des fêtes par les associations communales.

**14. Prise en charge des frais de destruction des nids de frelons asiatiques :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de destruction des nids de frelons asiatiques, auparavant pris en charge par la Communauté de Communes (CCVTPP), et de nommer M. Serge BOUTHIER, référent.

**15. Elections législatives :**

Etablissement du planning prévisionnel de permanence des élus pour le bureau de vote lors des élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

**16. Autorisation de signature d'une convention d'adressage avec La Poste :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention d'adressage avec La Poste, et notamment pour la numérotation des accès et bâtiments situés sur une voie ouverte à la circulation publique.

**17. Questions complémentaires.**

INFORMATION :

15 et 16 septembre : journées du patrimoine avec pour thème les « patrimoines cachés ».

La réhabilitation du logement social situé rue de Bezan se poursuit dans les délais impartis, location prévue en août.

Publication fin juin, début juillet du prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 23 h.

Fait à Agonac le 05 juin 2012

Le Maire,  
Jean-Claude BROUILLAUD